





Une intercommunalité éco-responsable

« Nous sommes tous responsables de notre terre », voilà ce que nous comprenons aujourd'hui lorsqu'on nous parle de

« développement durable ». Parce que cette expression n'est plus une notion abstraite, éloignée de nos préoccupations quotidiennes. Nous avons en effet pris conscience de l'impact de nos activités sur l'environnement : au fil des années, des gestes simples sont ainsi devenus évidents et nous permettent notamment de réduire nos déchets, significativement.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes se doit d'exercer son rôle en la matière. Si notre contribution, seule, a un impact limité, la synergie créée grâce à la mobilisation de tous les acteurs du territoire porte déjà ses fruits. Ainsi, nos actions dans ce domaine, que vous découvrirez en détail dans ce numéro trimestriel, se déclinent sur plusieurs axes : environnement, social, urbanisme, économie... Citons, à titre d'exemples, l'initiation des scolaires au geste quotidien du tri sélectif, l'amélioration énergétique du parc immobilier, la préservation de la biodiversité à travers la charte Natura 2000, la valorisation des éleveurs sur le marais de Brouage, la construction d'un équipement sportif mutualisé à Haute Qualité Environnementale, et prochainement la concrétisation d'un Agenda 21.

L'enjeu est de taille : trouver la meilleure adéquation possible entre croissance et respect de la planète... en veillant à ce que cette durabilité profite à tous et ne crée pas de nouvelles inégalités.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est une intercommunalité plus que jamais éco-responsable, qui bouge avec vous et pour vous!

Le Président Mickaël Vallet A mitie's republicaines
Michael Vallet

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes

Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41

Email: contact@bassin-de-marennes.com

Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

www.bassin-de-marennes.com

Directeur de la publication: Jean-François Lagarde - Rédaction: Justine Roullé Comité de rédaction: Mickaël Vallet, Alain Bompard, Christian Guignet, Alain Latreuille, Joël Papineau, Catherine Bergeon.

Conception maquette: RC2C

Impression: Imprimerie Rochelaise

Crédits photographiques: CDC sauf mentions

N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 000 exemplaires



3º édition de l'événement «Tous dehors» (lire page 9)



3 ici et maintenant

Trier sa poubelle, ça s'apprend à l'école.

4 à voir, à savoir

Redevance incitative : un succès collectif encourageant. Questions fréquentes et témoignages autour du tri. Installation des conteneurs enterrés.

6 grandir ensemble

Les apprentis «slameurs» du Pays Marennes-Oléron. 3 contrats Emploi Avenir à la loupe.

8 protéger l'environnement

La nouvelle compétence « GEMAPI ». Retour sur l'opération « Tous dehors ». Saint-Sornin protège les chauves-souris.

1() développer l'activité

Revitaliser les centre-bourgs.

Coup de pouce TPE.

Visite d'entreprise par les élus : le GAEC Chagneaud et l'Orylag.

19 aménager l'espace

Les aides aux propriétaires pour la rénovation de logement. Le point sur les travaux de l'équipement sportif.

15 à voir, à savoir

Le Moulin des Loges, nouvelle saison.

16 agenda



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur

www.facebook.com/cdc.bassindemarennes



www.twitter.com/CdC_marennes



ici et maintenant

3

Trier sa poubelle, ca s'apprend aussi à l'école!



arce qu'ils sont les trieurs de demain, les enfants du bassin marennais sont également concernés par les bons réflexes à adopter pour préserver les ressources naturelles, mais aussi leur cadre de vie. La propreté des rues, le tri sélectif : c'est un engagement collectif!

Afin d'initier les tout-petits au geste quotidien du tri sélectif, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est intervenue le 14 avril dernier auprès des petites, moyennes et grandes sections de l'Ecole Maternelle Jean Jaurès à Bourcefranc-Le Chapus, dans le cadre de la Semaine de la Maternelle. Une première expérience en matière de sensibilisation aux déchets, née d'une collaboration entre l'équipe éducative et les services de l'intercommunalité.

Une animation pour inscrire des gestes simples dans le quotidien

Au cours de cette intervention, les élèves ont fait la connaissance de Loutri, la mascotte de la Régie des déchets. Après avoir appris à reconnaître les matières qui composent nos déchets, les enfants se sont essayés au tri sélectif avec succès (les bouteilles en plastique et les boîtes métalliques dans le sac jaune, le verre dans le point d'apport volontaire vert, les déchets alimentaires et les matières non recyclables dans le bac gris...) La sensibilisation s'est clôturée par une chanson, les « Poubelles de couleur » fredonnée par les enfants... et sous les applaudissements de Loutri. Une manière bien ludique d'apprendre très tôt les bons gestes.





Jetons Moins, trions Mieux !



Rencontre avec...

Lidia Vallet, directrice de l'Ecole Maternelle Jean Jaurès à Bourcefranc-Le Chapus



« Dans le cadre du projet pédagogique élaboré autour du développement durable, nous souhaitions sensibiliser les élèves au tri des déchets. Nous avons sollicité la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour qu'elle nous accompagne dans cette démarche lors de la Semaine de la Maternelle. Les enfants ont d'ailleurs été très réceptifs ! Quotidiennement, nous leur expliquons l'importance du tri, de réduire ses déchets, de laisser la nature propre... Même lors des temps calmes, nos lectures abordent ce sujet! Toutes ces animations ont pour objectif de familiariser les enfants à la problématique des déchets et de les faire réfléchir à l'impact environnemental des petites actions dans leur univers de tous les

à voir, à savoir

Redevance incitative : succès collectif



n 2014, la Communauté de Communes faisait figure de pionnière en étant la première intercommunalité rurale de Charente-Maritime à instaurer une redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères. Un pari osé mais réussi. Une innovation majeure qui a produit des résultats plus que probants.

306 tonnes d'ordures ménagères économisées!

La mise en place de la redevance incitative a déjà permis de réduire la quantité de déchets résiduels de 20,4 kg/habitant en un an*! Instaurée le 1er janvier 2015, sa mise en place résulte principalement de la volonté de responsabiliser davantage les habitants. Pour maîtriser les coûts croissants liés au traitement des déchets et préparer un avenir plus soucieux de l'environnement, la Communauté de Communes s'est montrée innovante en choisissant de traiter la question par la réduction des déchets résiduels.

Inciter à la mobilisation

Réduire la production de déchets résiduels, préserver l'environnement, maîtriser l'évolution des coûts : le principe d'une facturation directement liée à la quantité des déchets s'avérait alors une bonne solution. Concrètement, chaque bac gris équipé d'une puce électronique permet d'identifier le titulaire du contrat d'abonnement et de recenser le nombre de levées. La facture s'établit ensuite sur la base d'une part fixe (abonnement) à laquelle s'ajoute une part variable (nombre de levées et volume du bac). Le principe de la Redevance Incitative basé sur un «compteur à déchets» incite à modifier son comportement, à réduire ses déchets pour améliorer son empreinte écologique et bien maîtriser sa facture. Le changement dans les habitudes des ménages est et sera accompagné par de nombreuses actions de communication et de sensibilisation (voir article p. 3). Actuellement, l'intercommunalité met en place un système de collecte des déchets adapté aux habitats collectifs importants et zones d'accès difficiles (voir l'article ci-contre). Les usagers concernés seront bien évidemment informés sur l'utilisation de ce nouveau type de collecte et à

l'apprentissage des bons gestes. Nul doute que ces derniers adopteront rapidement les bonnes habitudes.

* Comparatif entre le 1er trimestre 2014 et le 1er trimestre 2015

Les déchets ont commencé leur régime

Il faut dire que ce système n'aurait pu fonctionner sans la mobilisation des citoyens. Les résultats sont déjà tangibles avec, entre le 1er janvier et le 31 mars, 34 % de déchets ménagers en moins sur le territoire comparé au premier trimestre 2014!

Où est donc passé le tonnage restant qui se retrouvait auparavant dans la poubelle grise ?

Cette évolution de la production de déchets sur le territoire s'explique de différentes façons :

- Basée sur le volume de la poubelle, le nombre de personnes dans le foyer et le nombre de levées du bac gris, la redevance incitative encourage à déposer moins de déchets et à présenter le bac plein.
- L'adoption de bonnes pratiques au quotidien participe sans aucun doute à la réduction des déchets.



En réduisant vos ordures ménagères et en triant correctement vos déchets recyclables, vous allégerez votre bac gris et éviterez les surcoûts. Suivez les consignes de tri sur www.bassin-de-marennes.com

Une facturation à la levée

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères appliquée sur le Bassin de Marennes est une redevance incitative « à la levée uniquement » (et non au poids !). Elle est calculée sur la base de la dotation en bac gris (bac à déchets résiduels non recyclables) et au nombre de ramassages.

> La facture à blanc :

vous avez dû recevoir, courant avril 2015, une facture estimative de votre utilisation du service d'enlèvement des ordures ménagères. Etablie sur les six derniers mois de l'année 2014, cette redevance vous donne un aperçu de votre consommation.

>>> Facture à ne pas payer

> La facture semestrielle :

envoyée en mai 2015 à l'ensemble des usagers du Bassin de Marennes, cette facture correspond à 80 % de la part fixe (basée sur le type de contenant : bac, sac, conteneur enterré). Les 20 % restant et la part variable (nombre de levées, rouleaux de sacs, dépôts dans les conteneurs enterrés) seront à payer en novembre 2015

>>> Facture à payer (à régler auprès du Trésor Public).





- La collecte des déchets est assurée les jours fériés.
- Je ne sais pas où ieter mon déchet!

En cas de doute contactez la Régie des déchets :



APPEL GRATU

ou consultez la réglette mémo-tri en ligne sur :

www.bassin-de-marennes.com

Questions fréquentes



Pourquoi dans certaines villes, comme La Rochelle, les journaux et pots de vaourts sont tolérés dans le sac jaune et pas ici?

Les matériaux recyclables sont identiques sur tout le territoire français. Les modalités de présentation peuvent varier (sacs, bacs, apport volontaire) mais les matériaux faisant l'objet d'un geste

de tri sont les mêmes. Il existe cependant des collectivités qui font l'objet d'une expérimentation nationale : l'extension des consignes de tri. Ce sont ces collectivités qui peuvent traiter les pots de yaourt, les barquettes et les films plastiques. Dans le département de la Charente-Maritime, deux collectivités seulement font partie de l'expérimentation : l'Agglomération de La Rochelle et le Smictom Vals Aunis. La Communauté de Communes du Bassin de Marennes proposera à ses habitants cette extension des consignes de tri dès que possible.



Et mes grands cartons, puis-je les déposer dans le sac jaune?

Non, désormais, les grands cartons (grands colis, cartons de déménagement...) ne

doivent plus être déposés dans le sac jaune (et même déchirés en petits morceaux !) mais en déchèteries. En effet, les centres de tri ne sont pas prévus pour accueillir ce type de déchets. Nous avons à plusieurs reprises été alertés sur une trop grande quantité de cartons dans notre collecte sélective. Il est temps d'agir. Des petits cartons oui, des grands cartons non!

J'ai mis mon sachet de brioches dans le sac jaune et il n'a pas été ramassé. Pour quelle raison? Je précise qu'il y a bien le point vert sur l'emballage!



ATTENTION... Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Ce logo se trouve sur 95% des emballages commercialisés en France. Il signifie juste que l'entreprise qui l'a fabriqué a payé une contribution à Éco-Emballages. Cette contribution obligatoire sert à financer l'organisation du tri sélectif. lci votre sachet doit être jeté dans les ordures ménagères.

Les conteneurs enterrés ont trouvé leur place

Sur le bassin marennais, les travaux d'implantation de conteneurs enterrés ont commencé. Au total, ce sont 4 emplacements qui seront aménagés avant l'été, avec à chaque fois deux conteneurs : un pour les ordures ménagères et un pour les emballages ménagers recyclables. La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a installé ces conteneurs à Marennes et à Bourcefranc- Le Chapus, dans le cadre du nouveau système de collecte des déchets. Destinés aux habi-

tats collectifs et difficiles d'accès pour les camions

de collecte, ces conteneurs enterrés seront accessibles grâce à des badges électroniques. Les foyers concernés seront invités par courrier à venir retirer leur badge d'accès auprès de la Communauté de Communes lorsque la mise en marche de ces conteneurs sera effective.

Bien trier, c'est aussi un métier!

Sac jaune ? Bac gris ? Point d'apport volontaire ? Déchèterie ? Trier, ce n'est pas toujours évident. Pour vous accompagner, notre ambassadeur du tri vient à votre rencontre. Agent de terrain, il assure la liaison entre les habitants et la Communauté de Communes qui est en charge de la gestion des déchets. Nous l'avons suivi le temps d'une matinée, où il a été amené à contrôler la qualité de collecte des sacs jaunes et à sensibiliser les usagers aux consignes de tri appliquées sur le territoire.







A vous la parole

1 • Une habitante du Bassin de Marennes

« Mes sacs jaunes sont parfois non collectés mais c'est rare. Mon ami me rappelle régulièrement de veiller aux consignes de tri. Là, je n'avais pas identifié mon erreur, mais grâce à l'ambassadeur du tri j'ai compris que les sacs plastiques et la boîte de suremballage des croissants vont dans la poubelle grise et que la bouteille de coca doit être vidée avant d'être déposée dans le sac jaune ».

2 . M. Météraud, boucher, rue des Meuniers à Marennes

« Pour la deuxième fois consécutive, mes sacs jaunes ne sont pas ramassés. J'ai bien vu l'autocollant apposé sur mon sac « tri non conforme », mais je n'ai pas eu le temps d'appeler le numéro vert et je ne comprenais pas non plus d'où venait l'erreur! Désormais, nous ne jetterons plus de papier, de boîtes non vidées ni de suremballages en plastique.

3 • M. Montreuil, gérant de la Maison de la Presse. rue Le Terme à Marennes

« C'est la première fois que mon sac jaune n'est pas ramassé car je suis sensible à l'intérêt du tri sélectif... ce qui n'est pas le cas de l'un des mes invités, qui a déposé par inadvertance une tige de fer, du polystyrène et des cartons souillés dans ce sac. Des déchets qui doivent bien sûr être jetés dans les ordures ménagères.»



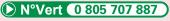




N'oubliez pas, les sacs de tri sélectif jaunes sont à retirer à l'accueil de votre mairie! Et concernant les points d'apports volontaires, la liste de leur emplacement est consultable sur

www.bassin-de-marennes.com

Une question sur la collecte de vos déchets? Appelez-nous au:



APPEL GRATUIT

6

Slameurs en herbe



Laura et Johanna, 18 ans Extrait de leur slam :

« On est sorti du lycée la vie nous a délaissés. Ils nous ont abandonnés là, plantés comme des rats. Pas de boulot, pas de métro la vie n'est pas un cadeau. Les années lycées c'étaient les années bonheur le seul problème c'était de se lever à l'heure. On disait que les cours étaient un fardeau, mais finalement c'était nos jours les plus beaux. On a dit au revoir à nos petits soucis, la vie active nous a souri un sourire plus qu'amer qui nous a plongé dans la galère, avoir le bac c'est bien, c'est beau,

mais ce n'est pas avec ça que tu trouveras du boulot... »

Les apprentis « slameurs » du Pays Marennes-Oléron



ans le cadre de la Semaine de la Langue Française et de la Francophonie qui s'est déroulée en mars dernier, le Pays Marennes-Oléron, le BIJ (Bureau d'Information Jeunesse) d'Oléron et la CdC du Bassin de Marennes se sont associés pour co-construire un projet « SLAM » avec l'auteur et interprète slameur Aimé Nouma. L'objectif : recueillir des informations et apporter une plus-value à l'écriture du PEL pour la CdC du Bassin de Marennes.

Parmi les ateliers slam organisés sur le territoire, Aimé Nouma est intervenu auprès des élèves du Collège de Marennes. Après l'écriture de textes, des collégiennes se sont prêtées avec succès à leur première représentation devant un public à la Médiathèque de Saint-Pierre d'Oléron.

Cette aventure avec Aimé Nouma a suscité l'envie d'écrire, d'avoir confiance et de se respecter. Il a transmis son dynamisme et ce besoin de mettre des mots sur les maux du quotidien, les envies et les souhaits que les jeunes n'ont pas toujours l'habitude d'exprimer. Une riche expérience pour eux, mais aussi une bonne leçon pour nous, adultes, qui avons parfois tendance à ne pas leur faire confiance. « Cet outil ludique, le slam a permis

aux ados d'aborder la langue française autrement. Le potentiel et l'aisance des jeunes se sont révélés dans cet exercice de style » conclut Véronique Lançon, coordinatrice PEL.



Cap Projet Educatif Local 2015-2018



"Les Ailes et le Vent », le 19 septembre 2015 à la Tour de Broue à Saint-Sornin, animations autour des cerfs-volants, de 10h à 18h.

Gratuit et ouvert à tous

Depuis 2003, la Communauté de Communes élabore tous les 5 ans, en partenariat avec les différents acteurs du territoire, un Projet Educatif Local (PEL) en direction des jeunes, de la naissance à l'âge adulte.

En plus de dix ans, les structures éducatives du Bassin de Marennes se sont développées. Au début le volet éducatif se résumait à des garderies dans les communes, un centre de loisirs à Marennes Plage, un local jeunes à Bourcefranc-Le Chapus, des assistantes maternelles et un tissu associatif très dense. Aujourd'hui, une crèche halte-garderie, deux lieux d'accueil enfants/parents, quatre locaux jeunes, un centre de loisirs saisonnier à Nieulle-sur-Seudre, , la réalisation des rythmes scolaires ou encore des animations ponctuelles, ont enrichi l'offre pédagogique. En 2013, un diagnostic enfance-jeunesse a amené

la Communauté de Communes à réécrire le PEL. Suite aux réunions de différents groupes de travail, un fil conducteur donnant les orientations du prochain PEL est né: « ...le PEL du Bassin de Marennes doit permettre aux enfants d'aujourd'hui de devenir demain des adultes responsables et investis... ».



Les personnes qui souhaitent participer à l'élaboration du PEL peuvent intégrer les temps de concertation programmés jusqu'en octobre 2015, en contactant **Véronique Lançon**, Coordinatrice PEL: 05 46 85 76 92



Pour en savoir+, suivez-nous sur : facebook.com/pel.bassindemarennes

7

Emploi Avenir, 3 contrats signés à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Is ont entre 16 et 25 ans et résident sur le Bassin de Marennes. Animateurs ou agent d'accueil, ces 3 jeunes demandeurs d'emploi ont rejoint les équipes de la Communauté de Communes dans le cadre d'un Emploi Avenir. Zoom sur ce dispositif et la volonté de la collectivité d'aider les jeunes à intégrer le monde professionnel.

L'Emploi d'Avenir, qu'est-ce que c'est?

Dispositif national, l'Emploi d'Avenir a pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Mis en place en 2013, il concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sortis du système scolaire et à la recherche d'un emploi.

En signant ce genre de contrat, le jeune salarié bénéficie :

- od'un CDI ou CDD de 1 à 3 ans
- od'un travail à temps plein
- d'une formation pour apprendre un métier
- de la reconnaissance des compétences acquises pendant sa période d'emploi avenir.
- « La Mission Locale accompagne également le signataire de ce contrat, d'une manière globale (démarches d'accès à l'emploi, formation, accès à la santé, au logement)...» explique la Mission Locale Rochefort-Marennes-Oléron.

Ce dispositif permet à l'employeur, ici la Communauté de Communes, de bénéficier d'aides de l'Etat (75 % du salaire brut pris en charge).

« En contrepartie, la collectivité donne à ces jeunes l'opportunité d'entrer dans la vie active. Elle leur permet d'acquérir des compétences ou une qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable ».

Des formations certifiantes

Grâce à l'Emploi Avenir, les jeunes embauchés bénéficient également d'un accès à la formation. Dans le cas d'Emilie et Maxime, ils pourront respectivement suivre les formations suivantes :

- BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur),
- BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BSB (Brevet de Surveillant de Baignade),
- et les formations complémentaires (dispensées par les Francas, le CNFPT, et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Quant à Prescillia, elle suivra prochainement des formations sur l'accueil physique et téléphonique du public ainsi que la pratique de l'informatique.

Ces formations devront être soumises à l'approbation de la Région, qui accompagne financièrement les collectivités dans la prise en charge de ces processus d'apprentissage à hauteur de 80 %.

Ils ont la parole



Prescillia Labalette, 24 ans, agent d'accueil à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. En Emploi d'Avenir depuis février 2015.

Prescillia « C'est la Mission Locale Rochefort Marennes Oléron qui m'a appris que la Communauté de Communes recrutait une personne en Emploi Avenir afin d'assurer l'accueil du public. Je ne savais même pas que j'étais éligible! Après avoir obtenu mon Brevet des Collèges, j'ai commencé un BEP Carrières Sanitaires et Social que je n'ai pu terminer pour des raisons personnelles... Alors, l'Emploi Avenir m'offre en quelque sorte une seconde chance en me permettant de me professionnaliser. Je suis épaulée par un « agent-tuteur » qui me forme à la pratique du métier. Depuis février, j'assure l'accueil physique et téléphonique du public notamment pour la Régie des Déchets et je jongle entre la réception, l'envoi des courriers, la saisie informatique. Le contact avec le public me plaît, j'envisage d'ailleurs de poursuivre dans cette voie professionnelle.»



Emilie Nadeau, 25 ans, animatrice au Centre de Loisirs de Marennes-Plage. En Emploi d'Avenir depuis février 2014.

Maxime Pinaud, 19 ans, animateur au Centre de Loisirs de Marennes-Plage. En Emploi d'Avenir depuis septembre 2014.

Emilie « Diplômée d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et ayant déjà une expérience dans l'animation, j'ai commencé par envoyer des candidatures spontanées auprès des structures d'accueil enfance-jeunesse du territoire. La Communauté de Communes m'a conviée à un entretien et, après une période d'essai, j'ai signé un premier contrat d'un an, puis un second de deux ans. Pour moi, l'Emploi d'Avenir est un dispositif très intéressant car il comprend un volet formation grâce auquel j'ai pu entamer un BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). Cet été, je serais d'ailleurs en stage au Centre de Loisirs en tant que directrice afin de valider cette formation.»

Maxime « Après avoir délaissé ma formation Bac Pro Vente, j'ai cherché un emploi dans le domaine de l'animation. J'ai d'abord fait un service civique d'un an en tant qu'éducateur sportif à l'US football club de Marennes qui m'a beaucoup plu. Puis la mairie de Nieulle-sur-Seudre, dont je suis originaire m'a notamment orienté vers la CdC du Bassin de Marennes qui recherchait des animateurs... Depuis la rentrée scolaire je travaille avec les animateurs du Centre de Loisirs à Marennes-Plage, je propose des activités sportives pendant les Temps d'Activités Péri-éducatives. J'aimerais beaucoup poursuivre dans cette voie à l'avenir en restant dans l'animation. »



Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez Ia Mission Locale Rochefort Marennes Oléron 1 avenue Maurice Chupin, Parc des Fourriers 17320 Rochefort - 05 46 99 06 00





Mission-Locale-Rochefort-Marennes-Oléron

ou déplacez-vous lors des permanences données à **la Maison des Initiatives et des Services**, rue Dubois Meynardie 17320 Marennes. Lundi : 8h45-12h. Mercredi et jeudi : 9h-12h30 et 14h-17h30. Vendredi : 9h-12h30 protéger l'environnement

La compétence «GEMAPI» Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations



a Communauté de Communes du Bassin de Marennes sera bientôt compétente en matière de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, marais...) et de protection contre les inondations et les submersions marines. Eclairage.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribue aux collectivités territoriales une compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations et les submersions. Son objectif est que les collectivités territoriales se dotent des moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de gestion des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente, dans un souci de solidarité à la fois globale (amontaval) et locale (urbain-rural).

Cette compétence est confiée aux communes, avec transfert automatique aux intercommunalités (Communautés de communes, d'agglomérations, urbaines ou les métropoles).

Les intercommunalités vont ainsi renforcer leur position d'échelon pertinent de gestion et d'aménagement du territoire, en menant des politiques cohérentes intégrant à la fois des questions d'urbanisme, avec les futurs Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), mais aussi de développement économique, touristique, et aujourd'hui de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Une compétence déjà exercée à titre facultatif

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, cette nouveauté législative vient confirmer une compétence qu'elle exerçait déjà depuis de nombreuses années à titre facultatif, notamment en ce qui concerne son Programme de Gestion Intégrée des Zones Humides et les actions de préservation des marais de Brouage et de la Seudre qui en découlent*

Toutefois, les limites administratives des intercommunalités ne correspondant pas à celles des cours d'eau et milieux humides, c'est pourquoi la loi prévoit que celles-ci pourront déléguer tout ou partie de cette compétence à une structure intervenant à une échelle hydrographique plus importante et cohérente, un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux). À titre d'exemple, on peut imaginer que dans une volonté de gestion coordonnée et cohérente du marais de Brouage, les deux intercommunalités concernées, Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, délèguent conjointement cette compétence.

Les propriétaires riverains sont toujours responsables de l'entretien des digues et cours d'eau

Quoi qu'il en soit, les propriétaires riverains des cours d'eau et des digues demeurent toujours responsables de l'entretien de ces derniers. Les collectivités compétentes ne pourront intervenir pour assurer la gestion des milieux aquatiques qu'à l'issue d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). La compétence GEMAPI pourra dès lors s'exercer par substitution aux prérogatives des propriétaires défaillants ou dans le cadre de projets d'envergures que les propriétaires ou groupements de propriétaires ne pourraient assumer seuls.

Une Association d'éleveurs sur le marais de Brouage

Le jeudi 2 avril dernier a été créée l' « Association des éleveurs du marais de Brouage ». Une première pour ce territoire, alors que celui-ci représente plus d'un quart de tout le cheptel en vaches à viande du département.

Cette association donne une existence officielle à l'ensemble des membres du collectif d'éleveurs du marais de Brouage qui œuvrent depuis plus d'un an, en partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, à développer et pérenniser leur activité, essentielle pour le territoire et pour nos marais.





Laurent Pouzin

Chargé de mission Zones Humides 05 46 85 38 50 zones.humides@bassin-de-marennes.com

- * Plus précisément, les missions relatives à la GEMAPI sont définies aux points 1, 2, 5 et 8 du I de l'art. L. 211-7 du Code de l'environnement, à savoir :
- 1 L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2 L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5 La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8 La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.







9

Succès et beau temps au rendez-vous pour « Tous dehors!»



our sa troisième édition, l'événement « Tous dehors ! » a fait escale à La Brée-les-Bains, sur l'ancien centre de vacances du Douhet. Ouvertes à tous, ces journées de la nature proposent au public de découvrir les différentes facettes du Pays Marennes-Oléron, en compagnie de nombreux partenaires (associations, spécialistes, professionnels du marais...).

Après un café d'accueil, les visiteurs étaient invités à participer à un inventaire naturaliste dans un cadre magnifique, entre forêts, dunes et mer. À cause de la brume matinale, reptiles et papillons n'étaient pas au rendez-vous, mais plantes et oiseaux ont fait la joie des naturalistes en herbe. La présence d'un hibou moyen-duc, facilement observable par petits et grands, a notamment été le clou de la matinée ! Avec le retour du soleil et après un pique-nique devant le centre du Douhet, plus d'une centaine de personnes s'est lancée à la découverte du marais du Douhet. Première étape à la Ferme Marine, leader européen en production de daurade, où le directeur, Jean-Sébastien Bruant, a présenté le fonctionnement de la structure et la gestion des marais du site. Les visiteurs ont ensuite traversé le marais, alternant observations ornithologiques et dégustations botaniques. Les promeneurs ont ainsi rejoint un éleveur bovin, Fabrice Thémier, qui a expliqué la plus-value du marais dans son exploitation. La journée s'est terminée au centre du Douhet autour du verre de l'amitié et après une dernière observation du hibou!

Un partenariat entre 3 structures

Ces journées nature sont le fruit d'un partenariat fort entre les Communautés de Communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron et le Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable, animé par le CPIE Marennes-Oléron. L'objectif est de valoriser les espaces naturels des communes et d'aller à la rencontre des gestionnaires pour mettre en avant leur rôle dans la préservation de la biodiversité. Cet événement a vocation à se dérouler de façon régulière (une à deux fois par an) sur toutes les communes du Pays Marennes-Oléron : le prochain rendez-vous est prévu pour la fin de l'été dans la commune de Bourcefranc-Le Chapus.







Ils s'engagent pour préserver les chauvessouris!

La municipalité de Saint-Sornin a signé la charte Natura 2000 en vue de la protection des chauvessouris présentes sur son territoire.

La commune de Saint-Sornin présente sur son territoire une ancienne carrière qui abrite, de façon temporaire ou permanente, 17 espèces de chauves-souris! Du fait de cette importante valeur écologique, ce site a été classé au titre de Natura 2000. Ce classement permet de bénéficier des exonérations fiscales par la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.

La municipalité de Saint-Sornin, propriétaire d'une partie de la cavité, a tenu à montrer son engagement dans la préservation de la biodiversité en général. Déjà moteur dans le cadre d'organisation d'animations à destination du grand public pour sensibiliser sur les enjeux des chiroptères, la municipalité a été encore plus loin par la signature de la charte Natura 2000.

Le conseil municipal met ainsi en avant sa volonté de gérer le territoire communal de façon différenciée, afin de prendre en compte la faune et la flore. Les élus ont fait le choix de plusieurs engagements :

- Ne pas pénétrer dans la cavité afin d'éviter tout dérangement des animaux.
- Pratiquer une fauche tardive de certains chemins communaux afin de favoriser le développement de la flore et ainsi des insectes, principale ressource alimentaire des chauves-souris.
- Prendre en compte les enjeux des chauvessouris dans les projets d'aménagements de la commune.
- Faire découvrir au grand public ces mammifères si particuliers, notamment pendant la Nuit de la Chauve-souris, organisée en août.

La mairie s'engage au respect de ces préconisations pour une durée de 5 ans.









Si vous avez des chauves-souris chez vous, n'hésitez pas à nous contacter! Gaëlle Kania, Animatrice Natura 2000 05 46 85 98 41 natura 2000 @bassin-de-marennes.com Revitaliser les centres-bourgs



a fermeture des commerces en centres-bourgs est aujourd'hui un problème que l'on retrouve à l'échelle du territoire français. Elle entraîne une baisse d'attractivité du centre-bourg et une baisse de sa fréquentation par la clientèle. Aux difficultés économiques, s'ajoutent un affaiblissement du lien social présent en centre-ville,

Les élus de Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont ainsi souhaité s'associer aux efforts

lieu de rencontre entre personnes.

de redynamisation des centres-bourgs engagés par les commerçants.

Une étude portant sur l'ensemble du territoire sera prochainement lancée. Elle prévoit un inventaire complet de l'ensemble des locaux commerciaux vacants, ainsi qu'une analyse des raisons de la vacance. Le cabinet qui sera recruté devra

également proposer des scenarii de revitalisation des centres-bourgs.

L'étude portera également sur les locaux artisanaux, industriels et tertiaires vacants. L'objectif : pouvoir aider les chefs d'entreprise qui ont des projets de développement à trouver localement la solution foncière ou immobilière la mieux adaptée à leurs besoins.

Désenclavement de la zone des « 4 moulins »

La zone des « 4 moulins », située le long de la route départementale à Saint-Just Luzac, est une zone ancienne dont la voirie est en mauvais état. Elle connaît également des problèmes d'écoulement



des eaux pluviales. De plus, la zone est enclavée. Elle se termine en cul de sac, ce qui ne facilite pas la circulation interne, ni son accès, et n'est pas favorable au bon fonctionnement des activités présentes.

Les élus communautaires ont décidé de réaliser un second accès à la zone, qui prévoit de relier la rue du stade à la rue des Vignes, la voirie interne de la zone. Cet accès se ferait en sens unique. Il serait ainsi possible d'entrer dans la zone depuis la rue du Stade, mais la sortie, pour des raisons de sécurité, se ferait uniquement par la rue Marcel Boyard et le giratoire existant.

Ces travaux devraient permettre d'améliorer le fonctionnement de la zone, sa fréquentation et l'activité des entreprises locales.

Un nouveau dispositif d'aide au développement des entreprises : le coup de pouce TPE

Le Coup de Pouce - TPE du Pays Marennes Oléron est un dispositif visant à soutenir les entreprises artisanales, commerciales et de services de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 900 000 € HT, dans leurs projets de développement et de modernisation (aménagement/modernisation de locaux, investissement matériel...). Le montant de la subvention est modulable entre 20 % et 40 % des investissements HT plafonné à 10 000 €. Le montant de l'investissement éligible doit être au minimum de 2 000 € HT. Ce dispositif financé par la Région Poitou-Charentes et les Communautés de Communes de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes est effectif depuis le 3 avril 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2016.





Pour plus de renseignements, contactez :

Christophe Cinquin
Responsable du service
Développement économique
05 46 85 98 41
06 23 58 92 12

développer l'activité

Les élus du Bassin de Marennes rencontrent l'exploitation agricole Chagneaud



epuis trois ans, les élus et décideurs du Pays Marennes-Oléron partent à la rencontre des chefs d'entreprises du territoire. Chaque mois, ils visitent une entreprise dans le but de renforcer

les liens et la compréhension mutuelle avec les acteurs

Le temps d'une demi-journée en mars dernier, l'exploitation agricole Chagneaud a notamment accueilli Mickael Vallet, Président de la Communauté de Communes et du Pays Marennes-Oléron, et Joël Papineau, Vice-Président communautaire en charge du développement économique. L'exploitation est née dans les années 50 sur une surface de 12 hectares. En 1977, Martial Chagneaud prend la suite de son père avec 50 hectares. Son fils, Christophe le rejoint en 1992 sur une exploitation essentiellement céréalière. Cinq ans plus tard, sa sœur Sandrine intègre le GAEC. En collaboration avec l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), elle participe à la création de

économiques locaux.

Parmi les 5 entreprises les plus innovantes du département

aujourd'hui dans la confection de luxe.

En 2003, le GAEC met un terme à toute culture céréalière et se spécialise dans l'élevage. Il se dote d'une unité de découpe de viande agréée CE, l'une des quatre seules de ce type en Charente-Maritime et emploie trois salariés. Elle

l'Orylag, une race de lapin à la fourrure très prisée

permet de commercialiser 450 vaches par an, vers des boucheries, des grandes surfaces et des collectivités.

Le GAEC Chagneaud a été retenu par la Chambre d'agriculture parmi les cinq entreprises les plus innovantes du département, valorisant ainsi une démarche constante d'adaptation et de recherche de nouvelles façons de travailler, ainsi que de nouvelles techniques.



L'Orylag, la « Rolls-Royce » du pelage

En 1997, Sandrine Chagneaud se lance dans l'élevage d'Orylag, lapin au pelage de luxe né en Charente-Maritime.

Membre de la Coopérative des éleveurs d'Orylag, qui réunit 13 éleveurs du département, elle travaille étroitement avec l'Inra. L'Institut National de la Recherche Agronomique est l'indéfectible partenaire de la coopérative. C'est lui qui mit au point, après près de 20 années de recherche et de croisements, cette souche de lapin, l'Oryctolagus cuniculus, que l'on retrouve sous deux intitulés : « Rex du Poitou », pour la viande labellisée haut de gamme avec un Coq d'Or en 1996 et « Orylag » pour la fourrure d'une extrême qualité. « C'est le pelage le plus fin chez les lapins, constitué de 99 % de duvet de moins de 15 microns, avec 10 000 poils au centimètre carré » affirme Sandrine Chagneaud.



Une filière charentaisemaritime unique au monde

Exclusivement produit sous licence, l'Orylag est un produit de terroir et de territoire. « L'élevage, effectif depuis 20 ans, n'est pas industriel et il est difficile. Ce lapin est sensible au stress. Le poil s'en ressent.»

L'animal est abattu à l'âge de 5 mois, pesant environ 2,5 kilos. Annuellement, l'exploitation compte 200 lapines, « ce qui représente 6 000 peaux à l'année ». Cette « Rolls-Royce » du pelage trouve des débouchés dans la confection de luxe : Chanel et Hermès font partie de ses principaux clients.

Côté logistique, «après avoir récupéré les peaux, le dégraissage se fait à la coopérative de Surgères, le tannage a lieu en Espagne puis les peaux sont exportées en Italie, en Russie ou encore Turquie ». Les éleveurs de la coopérative ont également leur propre marque, commercialisée sous l'appellation « Caresse d'Orylag » dont les peluches et autres accessoires sont vendus auprès des grands palaces.

Amélioration de l'habitat : dernière ligne droite pour bénéficier des aides !



ous habitez le Bassin de Marennes et vous souhaitez rénover votre logement ou celui que vous louez pour qu'il soit moins gourmand en énergie, accessible aux personnes handicapées ou simplement parce qu'il est vétuste et que vous désirez le mettre aux normes ?

Sachez qu'à travers le Programme d'Intérêt Général (PIG), la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et ses partenaires soutiennent financièrement vos projets d'amélioration de l'habitat.

Mais attention, vous avez jusqu'au 31 décembre 2015 pour en bénéficier!

Des aides exceptionnelles pour améliorer votre habitat ou rénover un logement locatif

Depuis 2013, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) attribuent aux propriétaires, sous conditions, des subventions pour financer les travaux de réhabilitation. Explications.

Qui peut bénéficier de ces aides ?

- Les propriétaires occupants qui occupent leur logement à titre de résidence principale, en fonction de leur niveau de ressources.
- Les propriétaires bailleurs privés, à condition qu'ils signent un engagement de louer leur logement à titre de résidence principale à un loyer maîtrisé pendant une durée minimum de 9 ans. Et sous conditions de ressources des locataires.

Dans tous les cas, le logement doit avoir plus de 15 ans et être occupé à titre de résidence principale.

Quels sont les travaux concernés ?

- Travaux de mise aux normes d'un logement très dégradé.
- Economies d'énergie ou énergies renouvelables : double-vitrage, isolation, changement d'énergie de chauffage...
- Accessibilité: main-courante, adaptation de salle de bains, rampe d'accès, monteescalier...
- La sécurité et la salubrité (traitement des peintures au plomb...).
- Réfection complète d'un logement pour le louer.

Dans tous les cas, les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment et ne doivent commencer qu'après l'accord des subventions.

Quel est le montant des aides ?

Etudié au cas par cas, le montant des aides varie en moyenne de 20 à 80 % du prix des travaux HT, en fonction de la nature des ouvrages réalisés. La Communauté de Communes et la Région Poitou-Charentes apportent des financements supplémentaires aux aides de l'ANAH, notamment pour les travaux liés à la rénovation énergétique.

Les permanences du PACT17 sont à votre disposition pour un rendez-vous.



Depuis le lancement du dispositif PIG en 2013-2015 :

72 dossiers ont été financés,

et Concernent des travaux d'adaptation au handicap ou au maintien à domicile.

.880 220€

de subventions ont été accordées

dont $37\,000$ € par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

.1 017 740 €

c'est le montant total des travaux engagés HT, soit un taux de subvention moyen de 86 %.

• 35% c'est le gain énergétique moyen après travaux, une moyenne supérieure au 25% imposés par l'ANAH.

ATTENTION:

Les conditions de ressources de l'ANAH changent. Munissez-vous de votre déclaration d'impôts 2014 pour savoir si vous pouvez bénéficier du dispositif.



Vous aussi, rénovez votre habitat et bénéficiez d'un accompagnement financier et administratif!

Contactez le PACT 17 au 05 46 07 49 95
(gratuit et sans engagement) ou la Communauté de Communes au 05 46 85 98 41.
N'oubliez pas, vous avez jusqu'au 31 décembre 2015 pour profiter de ces aides.

aménager l'espace

13

Pour bénéficier des aides, comment ça marche ?

Je me renseigne

Auprès du PACT 17 (05 46 07 49 95) afin de convenir d'un rendez-vous lors des permanences les 1er et 3e lundis de chaque mois : de 10h à 12h à la CdC du Bassin de Marennes et de 13h30 à 15h30 au Gua.

On établit avec le PACT 17 un diagnostic et on réalise mon plan de financement

Visite et état des lieux du logement, diagnostic, conseils.

On monte mon dossier de subventions

Je fournis les éléments (devis, justificatifs de ressources...) au PACT 17,
qui adresse ensuite la demande de subventions aux financeurs.

Je reçois l'accusé de réception des financeurs
Il me notifie de la recevabilité de mon projet et me permet de commencer
les travaux

Je fais réaliser mes travaux
Par des professionnels.

Je fais contrôler mes travaux par le PACT 17
Sans ce contrôle, les aides ne peuvent m'être attribuées.

Je reçois les subventions
Le PACT 17 s'assure que les aides me sont versées dans un délai de
2 mois selon les financeurs. Il me les verse ou directement aux entreprises
dans le cadre du préfinancement.

Les partenaires













92% des dossiers financés concernent les travaux d'économies d'énergie.







A vous la parole

M. et Mme Veillat, 59 et 54 ans, propriétaires d'une maison de 100 m² à Saint-Sornin. Ils ont bénéficié d'aides pour effectuer des travaux d'accessibilité dans leur salle de bains.

Coût des travaux : 6 490 € HT.

Aides accordées : + de 80% du montant HT

des travaux.

« Sans ces subventions, nous n'aurions pas réalisé ces travaux »

Ce sont des soucis de santé qui poussent le couple de cinquantenaires à envisager des travaux dans leur maison des années 80. « Mes problèmes de dos m'handicapaient pour accéder à la salle de bain » explique Monsieur Veillat. Pour préserver son autonomie le plus longtemps possible, ils optent pour le remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, la pose d'une barre d'appui, la réfection de carrelage et faïence, le changement d'ouverture, l'installation d'une VMC... la liste des travaux s'allonge. « Sans ces aides, nous n'aurions pas réalisé ces travaux, du moins pas dans un laps de temps aussi court.». Informés par leur neveu qui avait fait une démarche pour bénéficier du dispositif d'aides, les Saint-Sorninois se rendent aux permanences habitat du Gua « avec la plaquette d'information PIG en main » découverte dans le Magazine Vert & Bleu.

Ils décident alors d'entreprendre une rénovation complète de leur salle de bain de 3 m². Avec, à la clé, « un accompagnement gratuit du PACT 17, un préfinancement des travaux, le libre choix de faire appel aux artisans que nous souhaitions » et surtout des travaux d'accessibilité conséquents subventionnés à plus de 80 %.





Avant

Après

« Nous sommes satisfaits à 100 % du dispositif. » A tel point, qu'ils envisagent de bénéficier à nouveau du PIG en réalisant cette fois-ci des travaux d'économies d'énergie. « Remplacer notre insert à bois par un autre mode de chauffage nous permettrait de gagner en efficacité thermique ».

aménager l'espace

Équipement sportif : encore un peu de patience



e sport est porteur de valeurs fortes et joue un rôle important dans notre société. Pour lui accorder la place qu'il mérite, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, qui construit, aménage, entretient et gère les équipements sportifs d'intérêt intercommunal lance un projet d'envergure : la construction d'un stade d'athlétisme et d'un dojo mutualisés en un seul et même endroit. Retour sur les enjeux et point sur les travaux.

Situé sur la zone d'activités Fief de Feusse à Marennes, ce futur équipement sportif devra permettre de répondre à plusieurs objectifs. Précisions apportées par Maurice-Claude Deshayes, élu en charge des finances et de la mutualisation des moyens sur le Bassin de Marennes.



Pourquoi construire un dojo et un stade d'athlétisme, mutualisés en un seul et même lieu ?

Une étude, menée en 2007, avait déterminé des besoins d'infrastructures sportives au niveau du Bassin de Marennes. Deux pratiques

s'étaient alors révélées sous-équipées : d'un côté le judo qui, fort de son implantation très ancienne sur le territoire, compte un nombre important de licenciés (ndlr: 112 licenciés) et ce, malgré des locaux anciens et peu adaptés. Et de l'autre côté. l'athlétisme dont l'organisation se partage entre le Bassin de Marennes et la Presqu'ile d'Arvert. Face à ce constat, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes s'est prononcée pour la réalisation d'un complexe sportif regroupant ces deux disciplines. Quant à l'implantation sur la commune de Marennes, celle-ci se fait sur un terrain déjà propriété de la Communauté de Communes et elle correspond à la densité géographique de la population pratiquant ces sports. La construction d'un complexe sportif fonctionnel et modulable organisé autour de 2 pôles (le dojo et la stade d'athlétisme) permet enfin une mutualisation des coûts et des moyens (clubhouse, salle de musculation, parking...), ce qui n'est pas négligeable.

Où en sont les travaux?

Le chantier avance ! Lancé en juillet dernier, il devra se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2015. Toujours est-il que le planning général est

pour l'instant respecté. A la mi-mai, le bâtiment sera clos, couvert, hors d'eau et hors d'air. Autrement dit, le gros œuvre, la charpente, la couverture et les menuiseries extérieures seront terminées. Viendra ensuite l'aménagement intérieur (électricité, chauffage, plomberie) et extérieur (revêtement de la piste d'athlétisme, parking, aménagements paysagers...)

Quand cet équipement sportif ouvrira-t-il ses portes ?

On peut raisonnablement penser qu'au mois de janvier 2016, les clubs pourront prendre en main ces nouvelles installations. Les pratiquants suivront le mouvement dans la foulée.



Suivez l'évolution des travaux sur



facebook.com/cdc.bassindemarennes twitter.com/CdC marennes

à voir, à savoir



Ouvert au public du week-end de Pâques jusqu'aux Journées du Patrimoine en septembre, nous vous invitons à venir découvrir l'un des derniers moulins à marée d'Europe, fonctionnant grâce à la puissance de la mer et qui produit encore de la farine.

Des visites guidées régulières en compagnie de la meunière

Au cours d'une visite contée, la meunière vous révèlera l'historique fascinant de cette bâtisse et les mystères du mécanisme de ce site, créé par l'homme, mais qui reste étroitement lié à la nature qui l'environne.

Pendant les horaires d'ouverture, sans réservation (sauf pour les groupes), d'une durée de 45 minutes à une heure.

Des démonstrations de meunerie à marée basse

Participez au fonctionnement du moulin en compagnie de la meunière. Vous suivrez sur deux étages la transformation des grains de blé en farine.

Une visite qui mettra tous vos sens en éveil! Selon la marée, sans réservation, sauf pour les groupes, d'une durée de 45 minutes environ.



Le sentier d'interprétation

En sortant du moulin, poussez votre curiosité jusqu'au sentier de découverte retraçant les activités qui ont fait de ce lieu ce qu'il est : ostréiculture, saliculture, fossés à poissons ou encore élevage.

Pratique

Fête du pain, les 16 et 17 mai, Fête de la nature, le 24 mai...

De nombreuses animations vous attendent au Moulin des Loges.

Consultez le programme complet sur : www.bassin-de-marennes.com

ou rendez-vous sur :

www.facebook.com/moulin.desloges

Ouverture

Du 4 avril au 14 juin :

samedi, dimanche et jours fériés de 14h30 à 18h30

Du 15 juin au 20 septembre :

tous les jours de 14h30 à 18h30, fermeture le samedi (sauf animations). Ouverture supplémentaire de 10h à 12h du 5 juillet au 28 août compris.

Tarifs

Adulte : 4,50 €

Tarif réduit et groupe : 3,50 € Enfant (de 5 à 12 ans) : 2 € Enfant (moins de 5 ans) : gratuit

Renseignements

Moulin des Loges, route de Mauzac, 17320 Saint-Just-Luzac 05 46 47 35 77 ou 05 46 85 98 41

A vous la parole

Tout au long de l'année, les groupes de 10 personnes et plus ont la possibilité de visiter le Moulin des Loges sur réservation. Le 19 mars dernier, les élèves de l'Ecole Petite Couture à Aytré se sont ainsi déplacés sur le site. Ils ont assisté à une visite guidée et ont participé à une démonstration de meunerie en compagnie de Jules, le meunier (alias Bilout). Retour sur cette sortie fort animée...



- Dominique Agranier, institutrice à l'École Petite Couture à Aytré :
- « L'été dernier, je suis allée au moulin en tant que particulier. J'ai été séduite par la visite guidée et la démonstration de meunerie à la fois ludiques et pédagogiques. J'ai alors appris que des visites de groupe étaient possibles, j'ai naturellement pensé à venir avec ma classe. J'en suis très satisfaite! Et les enfants le sont également. Il n'y a qu'à les regarder!».
- Corentin, Valence et Lin-Say, 5 et 6 ans, élèves de grande section :
- « C'était super ! On a découvert le Moulin des Loges et le meunier nous a même donné des grains de blé. On a pu les mettre dans la trémie pour faire de la farine ».





TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR WWW.BASSIN-DE-MARENNES.COM

Retrouvez ce magazine dans les mairies, offices de tourisme et à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes!

MAI



Dimanche 3 SAINT-JUST-LUZAC

FOIRE ANNUELLE AUX GÉRANIUMS

Avec brocante et rando pédestre. Bourg. Gratuit.

Vendredi 8

HIERS-BROUAGE

FOIRE AUX FLEURS



Horticulteurs et vendeurs de produits régionaux s'installent à la journée à Brouage. Autour de l'église. Gratuit. De 8h à 18h. 07 80 37 54 67

Jeudi 14

MARFNNES

COURSE DE L'HUÎTRE MARENNES-OLÉRON

Courses 15 km, 7,5 km et 2 km, ouvertes à tous, licenciés ou non, à partir de 10 ans. Certificat médical obligatoire. AMPA.

Place Chasseloup-Laubat - 9h. 05 46 85 04 36

Samedi 16

UNE NUIT AU FORT LOUVOIS

Déambulation nocturne à la lueur des flambeaux. Port du Chapus, à 20h30 - 7 / 4 €

Samedi 16 et dimanche 17 SAINT-JUST-LUZAC

LA FÊTE DU PAIN

Devenez l'apprenti de notre boulanger et participez à la fabrication traditionnelle de pains. Animation gratuite. De 14h30 à 18h30. Moulin des Loges, Route de Mauzac.

BOURCEFRANC-LE CHAPUS LA FÊTE DU PAIN

Visite guidée toute la journée de 9h à 12h et de 15h à 18h. Balade en baudet, de 11h à 13h et de 15h à 17h. Cuisson du pain et vente de crêpes. Animations gratuites. Moulin de la Plataine.

SAMMA

Samedi 16 au vendredi 22 HIERS-BROUAGE

EXPOSITION Y.MARTINET ET P.GIRAUD

« Des couleurs et du bois », peinture. Forge Royale, Brouage. De 10h à 18h - gratuit. 05 46 85 19 16

Mercredi 20 au mardi 26 MARENNES

JARDIN ARTISTIQUE, 3^E ÉDITION

Exposition collective de peinture, sculpture, céramique avec 10 artistes locaux.

Entrée libre à partir de 10h. La Petite Galerie, 29 rue Régnier. 06 19 13 68 06

Jeudi 21

MARENNES

MUSIQUE ET CONTES « LE PETIT OURS GRIS DE LA MAURICIE »

Conte de Félix Leclerc et chansons d'Edgar Bori, directeur artistique, compositeur et interprète. L'Estran, place Carnot. A 20h30 - 5 €

Samedi 23 au vendredi 5 juin

HIERS-BROUAGE **EXPO PHILIPPE HEICHELBECH**

Peinture, objets d'art premier d'Afrique et artisanat touareg, associés à des fiches pédagogiques. Forge Royale, Brouage. De 10h à 18h30 - gratuit. 05 46 85 19 16

Dimanche 24

SAINT-JUST-LUZAC

FÊTE DE LA NATURE

Devenez incollable sur la pêche au carrelet. Gratuit. De 14h30 à 18h30. Moulin des Loges, Route de Mauzac.

Jeudi 28

MARENNES

THÉÂTRE À L'ESTRAN

Deux tragédies modernes de Wadji Mouawad librement adaptées. L'Estran, place Carnot à 20h - 10 €

Samedi 30

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

GALA DE DANSE Cie BALLET ALCYON

Spectacle de fin d'année de l'école

Au Sémaphore à 20h30. 06 11 44 02 44

Samedi 30

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

MARCHE GOURMANDE SEMI-NOCTURNE

Randonnée pédestre semi-nocturne de 10 km avec repas par étape. Place du Marché.

JUIN

Jeudi 4 **MARENNES**

DANSE HIP-HOP

«Index» par la compagnie «Pyramid». L'Estran, place Carnot. A 20h30 - de 4,50 à 18 €

Samedi 6 et dimanche 7

SAINT-JUST-LUZAC

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT **DURABLE AU MOULIN DES LOGES**

Animation gratuite. De 14h30 à 18h30. Moulin des Loges, Route de Mauzac. 05 46 85 98 41 - 05 46 47 35 77

Samedi 6 au vendredi 19

HIERS-BROUAGE EXPO J-P BESSELIÈRE

ET BRIGITTE HEUDELOT

Sculpture sur pierres et peinture acrylique et aquarelle. Forge Royale, Brouage. De 10h à 18h - gratuit. 05 46 85 19 16

Dimanche 7

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

FÊTE DU VÉLO

10h00

Rens. Mairie 05 46 85 02 02

Jeudi 11

MARENNES

BALLET « LE LAC DES CYGNES »

Ballet de Rudolf Noureev en différé de l'Opéra Bastille.

L'Estran, pl. Carnot à 20h - 17 / 13 €

Samedi 13 au dimanche 14 HIERS-BROUAGE

FÊTE HISTORIQUE À BROUAGE



Combats, duels, défilés, animations de rues, démonstrations d'artisans aux métiers d'autrefois, marché médiéval, tournois équestres, et spectacle de nuit le samedi.

Clos de la Halle aux Vivres, Brouage. Gratuit.

06 25 05 19 02

Samedi 13 au vendredi 19 HIERS-BROUAGE

EXPO D'ARTISANAT FRANÇOISE LAPPERT ET MOSAÏK

«Emosabi», émaux sur cuivre et mosaïque.

Forge Prison, Brouage de 10h à 18h. Gratuit.

05 46 06 17 39

Dimanche 14 **BOURCEFRANC-LE CHAPUS**

THÉÂTRE LES FABLES DE LA FONTAINE Au Sémaphore à 15h - 6 €

Mercredi 17

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

EXPOSITION LES PHARES DE CHARENTE-MARITIME

Bibliothèque « Au plaisir de Lire » 22 bis rue Léon Oriou. De 10h à 18h - gratuit. 05 46 76 18 10

Samedi 20 au vendredi 26

HIERS-BROUAGE EXPO SÉVERINE MOULET **ET PATRICK GUÉRIN**

«Matière et mouvement», peinture et sculpture sur bois tourné. Forge Royale, Brouage. De 10h à 18h - gratuit. 05 46 85 19 16

EXPO BRUNOO

Peintures et créations. 2 rue de l'Hospital - gratuit. 06 07 65 28 46

Dimanche 21

SAINT-JUST-LUZAC

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS **ET DES MOULINS : « LE MOYEN-AGE TOUJOURS PRÉSENT »**

Gratuit. De 14h30 à 18h30. Moulin des Loges, route de Mauzac. 05 46 85 98 41 ou 05 46 47 35 77

Dimanche 21

SAINT-JUST-LUZAC

FÊTE DE LA MUSIQUE



Concert à 18h. Place Eugène Papin. 05 46 85 77 97

Dimanche 21

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

FÊTE DE LA MUSIQUE

avec plusieurs groupes. Au Sémaphore. Rens. AMALGAM 05 46 85 02 02

SAINT-SORNIN

FÊTE DE LA MUSIQUE

05 46 85 11 40

Mercredi 24

MARENNES FEUX DE LA SAINT-JEAN

Soirée dansante autour du feu. Place Carnot. A 22h - gratuit

06 89 07 87 40

Samedi 27 **BOURCEFRANC-LE CHAPUS**

FÊTE DE LA SAINT-JEAN

Avec animation musicale. Square Jean Monnet - gratuit. 05 46 85 15 24

Samedi 27 au vendredi 3

HIERS-BROUAGE

EXPO MARIE JOSÉE ET MICHEL ALNET

Peinture et photo. Forge Royale de Brouage. De 10h à 18h - gratuit.